

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

# Rencontre officielle entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers

**Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers ont tenu une séance commune le lundi 3 septembre 2012 à l'Hôtel de Ville de Fleurier. Cette rencontre de travail avait pour objet d'échanger sur toutes les questions d'actualité concernant l'Etat et la région du Val-de-Travers.**

### **Antenne fleurisane du Lycée Denis-de-Rougemont**

Tant le Conseil d'Etat que le Conseil communal se réjouissent de l'ouverture d'une classe de 1<sup>ère</sup> année à l'antenne fleurisane du Lycée Denis-de-Rougemont. Ainsi, grâce aux actions concertées menées par les lycéens, le comité de sauvegarde, les directions de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau et du Lycée Denis-de-Rougemont, le Conseil communal et le chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), le Conseil d'Etat a tenu sa promesse, faite en mars 2011, de réouvrir une classe à la rentrée 2012, vu que les inscriptions l'ont permis. La classe ouverte à Fleurier compte 25 élèves, soit un effectif supérieur à la moyenne cantonale d'élèves par classe. Toutefois, afin d'ancrer dans le temps cette antenne, les efforts ne seront pas relâchés et des mesures prospectives seront lancées tout prochainement pour assurer l'ouverture d'une classe à la rentrée 2013.

### **Parcs éoliens**

Le calendrier éolien cantonal est encore en discussion à différents niveaux. Le Canton est dans l'attente de la sanction par la Confédération du plan directeur cantonal qui comprend notamment les deux sites vallonniers du "Mont-des-Verrières – Montagne de Buttes" et du Mont-de-Boveresse. La commission parlementaire cantonale constituée pour aborder cette thématique est au début de ces travaux et la date de la votation sur l'initiative populaire "Avenir des crêtes ; Au peuple de décider !" dépendra de l'issue des débats au Grand Conseil. L'Exécutif vallonnier a rappelé son souhait de pouvoir développer sur le site du "Mont-des-Verrières – Montagne de Buttes" un parc éolien réfléchi, avec une implantation raisonnable et acceptée par tous les partenaires. Il a également rappelé que les études de vent réalisées par la Confédération en 1996 ont validé ce site, aussi il attend instamment des nouvelles du Département de la gestion du territoire (DGT) lui permettant de fixer un échéancier.

### **Entreprise agricole**

Les questions relatives au respect de la législation par l'une des plus grandes entreprises agricoles du pays sise à Môtiers ont été abordées. Afin que les départements et services concernés de l'Etat coordonnent leurs actions avec celles du Conseil communal de Val-de-Travers, décision a été prise de nommer un coordinateur en charge de ce dossier au sein des deux collectivités. Cette condition est qualifiée d'indispensable pour éviter toute

contradiction entre les positions de différents services. Cette coordination a pour but de permettre la confirmation de la bonne application et du respect des lois.

### **RER – TransRUN**

Le Conseil communal a réitéré et confirmé son soutien au projet RER – TransRun et a précisé que, sans nouveaux reports de charges, il sera en mesure de tenir ses promesses et de ne pas avoir à augmenter la fiscalité communale pour financer le RER.

### **Politique régionale (NPR)**

Pour l'Exécutif valloisier, la loi sur la politique régionale doit contribuer à matérialiser l'alliance de l'agglomération et des régions. Cela passe par le soutien des projets des régions, ainsi que des projets de l'agglomération qui ont des retombées positives particulières sur toutes les régions voisines. D'importantes demandes de soutien sont actuellement en cours de dépôt par la commune et le Conseil communal a rappelé l'importance décisive, pour une région comme le Val-de-Travers, de bénéficier de tels aides pour réaliser de grands projets de développement. Le Conseil d'Etat partage l'appréciation faite de la NPR par l'Exécutif valloisier, notamment parce que la NPR est l'enfant de la LIM qui avait pour but de venir en aide aux projets des régions périphériques. Le gouvernement cantonal a confirmé que la NPR vise à un développement harmonieux du canton, notamment entre l'agglomération et les régions.

### **Péréquation verticale**

Le Conseil communal a répété son opposition à la suppression de la péréquation verticale prévue par le rapport 12.032 du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Néanmoins, à l'instar des sept autres communes bénéficiaires, Val-de-Travers est prêt à soutenir en lieu et place de la péréquation verticale tout autre outil qui permettrait d'assurer à toutes les communes un seuil minimal garanti de ressources par habitant, calculé en fonction la moyenne cantonale. Contrairement au Conseil d'Etat, le Conseil communal estime qu'une aggravation significative des disparités entre communes en termes de coefficient fiscal aura pour effet de freiner les projets de fusion plutôt que de les accélérer. Au Val-de-Travers en particulier, la péréquation verticale a grandement contribué à la fusion de communes. Le sujet sera repris lors d'une prochaine rencontre entre Conseil d'Etat et les huit communes bénéficiaires.

### **HNE, site de Couvet**

Le Conseil d'Etat a rappelé que le Grand Conseil a validé en avril dernier les options stratégiques qui lui étaient soumises, confirmant par la même occasion les missions proposées par HNE dans son plan stratégique pour le site de Couvet, à savoir un Centre de traitement et de réadaptation (CTR), une mission cantonale de gériatrie et une polyclinique ouverte 24h/24, plusieurs consultations spécialisées, ainsi que le maintien du SMUR dans le cadre d'un centre de diagnostic et de traitement (CDT). L'installation de deux nouveaux médecins au début de l'année sur la plate-forme santé de HNe Couvet constitue un signe prometteur. Afin de faire la liaison entre la mise en place de la Centrale 144 et une nouvelle organisation du préhospitalier, le Conseil d'Etat réitérera en 2013 son soutien financier visant à contribuer au maintien d'une deuxième ambulance. L'Exécutif valloisier attend impatiemment la mise en service de la Centrale 144 qui permettra de trouver une solution qui assure des prestations sanitaires de qualité, qui rationalise les moyens à engager par une régulation plus efficace et qui permettra un potentiel d'économies par une meilleure coordination des services ambulanciers du canton, notamment en offrant l'opportunité d'harmoniser les coûts et de supprimer les importantes disparités entre les régions.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.**

**Thierry Michel, président de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 40.**

Neuchâtel et Val-de-Travers, le 7 septembre 2012